

# Fiche Signalétique (SDS) Amérique du Nord (États-Unis et Canada)



Révision date: 1/18/2022

## RUBRIQUE 1: Identification

### Identificateur de produit:

**Désignation commerciale du produit:** Kalama\* Amyl Cinnamic Aldehyde  
**Numéro de produit utilisés par les entreprises:** ACA  
**Autres moyens d'identification:** Amyl cinnamal, cinnamaldéhyde alpha-amyle, a-amyl cinnamaldéhyde, 2-Benzylidèneheptanal

### Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

**Utilisations:** Liquide organique  
**Restrictions d'utilisation:** Aucune identifiée

### Identificateur du fournisseur:

**Fabricant / Fournisseur:** Emerald Kalama Chemical, LLC  
1296 NW Third Street  
Kalama, WA 98625 États-Unis  
Téléphone : +1-360-673-2550  
  
1499 SE Tech Center Place, Suite 300  
Vancouver, WA 98683 États-Unis  
Téléphone : +1-360-954-7100  
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

**Pour plus de renseignements sur cette FDS:**

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

### Classification des produits chimiques:

Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

### Éléments d'étiquetage:

#### Pictogramme(s) de danger:



#### Mentions d'avertissement:

Attention

#### Mention(s) de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mention(s) de conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

**Informations supplémentaires:** Danger pour le milieu aquatique - chronique Catégorie 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

### Risques ne figurant dans aucune autre classification:

Nom du FDS: Kalama\* Amyl Cinnamic Aldehyde

**Dangers physiques non classifiés ailleurs:** Pas de renseignements supplémentaires

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs:** Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

### RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

**Substance:**

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Dénomination chimique</u>	<u>% en poids</u>
000122-40-7	Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	98-100

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

### RUBRIQUE 4: Premiers soins

**Description des premiers soins:**

**Généralités:** Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Inhalation:** Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection des secouristes:** Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:** Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:** Traiter les symptômes

### RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

**Classe d'inflammabilité NFPA:** IIIIB

**Agents extincteurs:**

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice ABC, de la mousse ou du dioxyde de carbone. L'eau ou la mousse peuvent provoquer le moussage. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les récipients exposés au feu. On peut utiliser de l'eau pulvérisée pour curer les déversements accidentels loin des endroits d'exposition.

**Agents extincteurs inappropriés:** Ne pas utiliser un jet d'eau direct, ce qui pourrait propager l'incendie.

**Dangers spécifiques du produit:**

**Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion:** Ce produit n'est pas considéré comme un risque d'incendie, mais il brûle s'il est enflammé. Le contenant peut se percer lorsqu'il est exposé à de la chaleur extrême (suite à l'augmentation de pression).

**Produits de combustion dangereux:** Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:** Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:** Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éliminer les sources d'inflammation. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:** Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorber les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

## RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:** A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:** Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Le conteneur vide contient un résidu qui peut présenter les mêmes risques que le produit. Ce produit peut facilement s'oxyder. Il est conseillé de tamponner les récipients ouverts sous une atmosphère d'azote. Protéger de la lumière.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle:

#### Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Dénomination chimique	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL		
Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	N/E	N/E		
Dénomination chimique	OSHA - PEL	OSHA - STEL	OSHA - Ceiling	AIHA - WEEL
Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	N/E	N/E	N/E	N/E
Dénomination chimique	Canada Ontario	Canada Québec	Canada Alberta	Canada British Columbia
Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	N/E	N/E	N/E	N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

### Contrôles de l'exposition:

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):

**Protection des yeux et du visage:** Porter du matériel de protection des yeux.

**Protection de la peau et du corps:** Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables).

Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

**Protection respiratoire:** Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire.

Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

**Informations diverses:** Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique:</b>	Liquide	<b>pH:</b>	Non disponible
<b>Apparence:</b>	Jaune pâle	<b>Densité relative:</b>	0.96-0.97 (25 °C)
<b>Odeur:</b>	Caractéristique	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	4.7 (24°C)
<b>Seuil olfactif:</b>	Non disponible	<b>Pourcentage volatile (poids):</b>	100%
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	4.09 mg/L @ 25°C	<b>Composés organiques volatiles (VOC):</b>	100%
<b>Taux d'évaporation:</b>	< 0.01	<b>Point d'ébullition °C:</b>	284-295 °C
<b>Tension de vapeur:</b>	0.29 Pa @ 20 °C (calculé)	<b>Point d'ébullition °F:</b>	543-563 °F
<b>Densité de vapeur:</b>	Non disponible	<b>Point d'éclair:</b>	140 °C (284 °F) Vase clos
<b>Viscosité:</b>	13 mPa.s @ 20°C	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	231 °C (448 °F)
<b>Point de fusion / Point de congélation:</b>	-1.6 °C (29 °F)	<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Sans objet (liquide)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Pas d'oxydation	<b>Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:</b>	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
<b>Propriétés explosives:</b>	Non explosif		
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible		

**Autres informations:** Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité:** Aucun connu.

**Stabilité chimique:** Ce produit est stable. Est facilement oxydé par l'air.

**Risque de réactions dangereuses:** La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Éviter l'exposition à l'air, à l'humidité, aux sources d'inflammation et aux températures élevées.

**Matériaux incompatibles:** Éviter le contact avec les agents oxydants.

**Produits de décomposition dangereux:** CO<sub>2</sub> et CO.

## RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

### Les renseignements sur les voies d'exposition probables:

**Généralités:** Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

**Yeux:** Susceptible d'irriter les yeux.

**Peau:** Peut provoquer une allergie cutanée. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut entraîner une irritation.

**Inhalation:** Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses.

**Ingestion:** Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation.

**Symptômes/effets, aigus ou retardés:** Irritation

**Renseignements sur la toxicité aiguë:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<b>Dénomination chimique</b> Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	<b>CL50 Inhalation</b> > 2,12 mg / L (matières similaires, 4 heures, aérosols, aucune mortalité)	<b>Espèce</b> Rat / adulte	<b>DL50 Orale</b> 3730 mg/kg	<b>Espèce</b> Rat / adulte	<b>DL50 Cutané</b> >2000 mg/kg	<b>Espèce</b> Lapin / adulte
--	--	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<b>Dénomination chimique</b> Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	<b>Irritation de la peau</b> Faible-modérée irritation	<b>Espèce</b> Lapin / adulte
--	---	---------------------------------

Nom du FDS: Kalama\* Amyl Cinnamic Aldehyde

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Dénomination chimique**  
Heptanal, 2-(phénylméthylène)-

**Irritation des yeux**  
Irritant léger

**Espèce**  
Lapin / adulte

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Sensibilisation cutanée (Catégorie 1B).

**Dénomination chimique**  
Heptanal, 2-(phénylméthylène)-

**Sensibilisation cutanée**  
Sensibilisant (EC3 7.6%)

**Espèce**  
Souris/Essai local sur les nodules lymphatiques

**Cancérogénicité:** Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

**Cancérogénicité:** Non listé en tant que cancérogène et non réglementé par le CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). HEPTANAL, 2-(PHÉNYLMÉTHYLÈNE)- : Test d'Ames de mutagénicité : négatif. RÉFÉRENCES CROISÉES - Alpha-hexylcinnamaldéhyde n'était pas mutagène au cours d'études in vivo et in vitro.

**Toxicité pour la reproduction:** Non classé. HEPTANAL, 2-(PHÉNYLMÉTHYLÈNE)-: Étude par voie orale de toxicité pour le développement, chez le lapin : NOEL (dose sans effet observé), toxicité pour le développement = 60 mg/kg de poids corporel/jour. RÉFÉRENCES CROISÉES - ALPHA-HEXYLCINNAMALDÉHYDE: Toxicité sur la reproduction, étude par voie orale chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) = 100 mg/kg de poids corporel/jour (OECD 421).

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). HEPTANAL, 2-(PHÉNYLMÉTHYLÈNE)- : Étude à doses répétées, orale, 14 semaines, rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) 30 mg/kg/jour. RÉFÉRENCES CROISÉES (α-Hexylcinnamaldéhyde) : Étude à doses répétées, voie cutanée 90 jours, rat : NOAEL 25 mg/kg de poids corporel/jour (effets locaux); NOAEL 125 mg/kg de poids corporel/jour (effets systémiques).

**Danger par aspiration:** Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

**Renseignements sur les autres formes de toxicité:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 12: Données écologiques

### Écotoxicité:

Dénomination chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	Poissons	LC50 3.0 mg/L (96 heures)	LC50 3.14 mg/L(96 heures) (Calculé)	EC10 0.019 mg/L (35 jours) (OECD 210)
Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	Invertébrés	EC50 1.1 mg/L (48 heures)	N/E	EC10 23.14 µg/L (21 jours) (OECD 211)
Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	Algues	EC50 1.88 mg/L (72 heures) (OECD 201)	N/E	NOEC 0.154 mg/L(72 heures) (OECD 201)
Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	Micro-organismes	EC50 >10000 mg/L (3 heures)		

### Persistence et dégradation:

Dénomination chimique	Biodégradation
Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	Facilement biodégradable (OECD 301F)

### Potentiel de bioaccumulation:

Dénomination chimique	Facteur de bioconcentration (BCF)	Log Kow
Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	586.2 L/kg (calculé)	4.7 (24°C)

### Mobilité dans le sol:

Dénomination chimique	Mobilité dans le sol (Koc/Kow)
Heptanal, 2-(phénylméthylène)-	8365 (30°C)

**Autres effets nocifs:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Dans le but de l'évacuation des déchets, ce produit n'est pas défini ou désigné dangereux par les dispositions actuelles du Federal (EPA) Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, 40CFR261). Incinérer les résidus sous forme liquide (i.e. tel que le produit est fourni) dans une installation d'incinération dûment autorisée (homologuée) et conformément aux règlements en vigueur. Ne pas se débarrasser des liquides à une décharge. Tenir compte des dispositions communautaires, nationales et locales des endroits où les déchets sont générés, traités et/ou éliminés pour déterminer la classification de déchets appropriée.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom du FDS: Kalama\* Amyl Cinnamic Aldehyde

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

**Numéro ONU:** UN3082

**Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (2-Benzylideneheptanal)

**Classe(s) de danger relative au transport:**

**Catégorie de danger étatsunienne DOT:** 9  
**Catégorie de danger canadienne TDG:** 9  
**Catégorie de danger européenne ADR/RID:** 9  
**Catégorie de danger (océans) Code IMDG:** 9  
**Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA:** 9

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

**Groupe d'emballage:** III

**Dangers environnementaux:**

**Polluants marin:** Polluant marin (IMDG code 2.9.3).  
**Substance dangereuse (États-Unis):** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:**

Sans objet

**Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur:** Sans objet

**Remarques:** Pour les expéditions à l'intérieur des États-Unis par voie terrestre: Non réglementé.

## RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:**

**Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:**

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

**Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis;**

**Quantité à déclarer (RQ):**

Sans objet

**Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:**

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à-l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun connu

**Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:**

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

**Proposition 65 de Californie:**

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

**Remarques:** Pas de renseignements supplémentaires

**Réglementations et législation du Canada:**

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Remarques:** Pas de renseignements supplémentaires

**Inventaires des produits chimiques:**

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIC):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

**Europe REACH (EC) 1907/2006:** Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. En Europe REACH, CAS# 78605-96-6 (EC 800-696-3). La réglementation REACH de l'UE ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Kalama Chemical a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH de l'UE. Les informations REACH de l'UE concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH de l'UE différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. La conformité d'Emerald avec le règlement REACH de l'UE n'implique pas une couverture automatique pour les utilisateurs en aval situés dans l'UE. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**FDS Révision date:** 1/18/2022

**Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):**

**Santé:** 2      **Inflammabilité:** 1      **Danger physique:** 0      **Protection Personnelle :** X

**Classement NFPA (National Fire Protection Association):**

**Santé:** 2      **Inflammabilité:** 1      **Instabilité:** 0

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

**Légende:**

\*: Marque de commerce propriété de Emerald Kalama Chemical, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

**Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:**

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques reliés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de

Nom du FDS: Kalama\* Amyl Cinnamic Aldehyde

formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :  
Service de conformité des produits  
Emerald Kalama Chemical, LLC  
1499 SE Tech Center Place, Suite 300  
Vancouver, WA 98683  
États-Unis